Réseau de transport d'électricité

GT CAM
Evolution des Règles
Réunion du 14 juin 2013

Ordre du jour

1. Echanges autour des propositions de RTE concernant l'intégration des effacements sur le MA

- Questions
- Discussions

2. Conséquences sur les seuils de tolérances et pénalités sur le MA (proposition des acteurs)

- Tolérances pour la correction des périmètres d'équilibre
- Tolérances pour les pénalités

3. REX Bretagne

- Présentation RTE : Règles Bretagne + contrats de réservation
- Présentation ERDF : Règles Bretagne et opérationnel
- Discussions

1

INTÉGRATION EFFACEMENTS

Présentation des acteurs ?

Questions ?

2

SEUILS DE TOLÉRANCES

Information sur l'implémentation

Les conclusions de l'instruction de ce sujet seront nécessaires avant de débuter une implémentation opérationnelle.

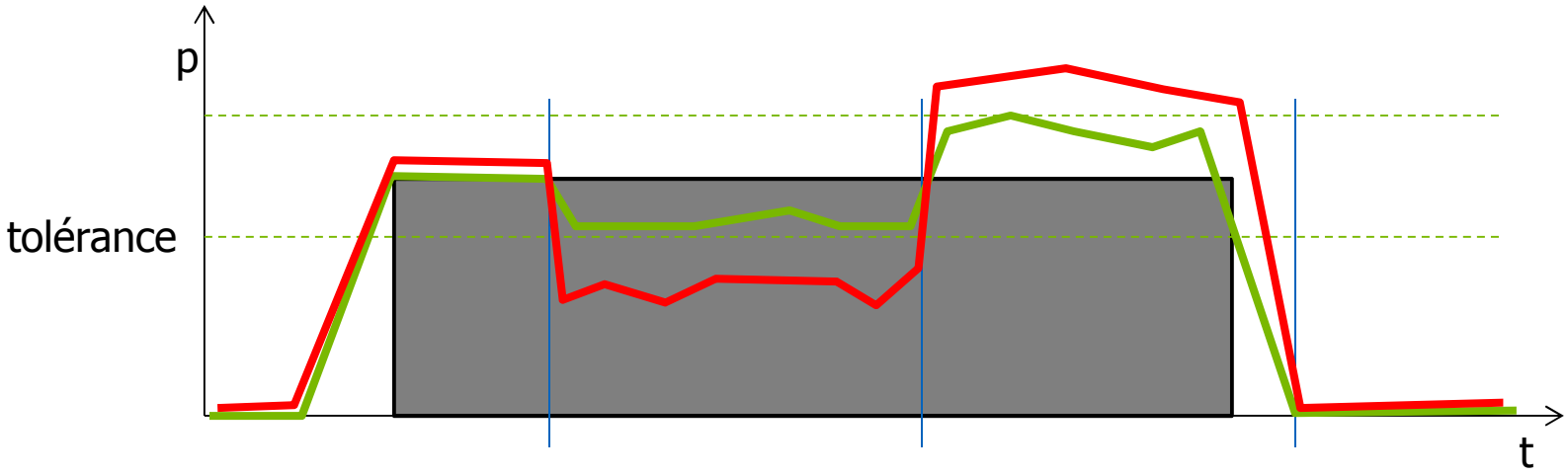
Selon les choix, il est très probable que cette implémentation ne puisse être réalisée à court terme.

Les seuils de tolérances aujourd'hui

Tolérance : par pas ½ horaire : max(50 MWh ; 20%)

Historique :

- pas de prise en compte des participations aux RP/RS
- pas de pénalisation pour les sur-ajustements

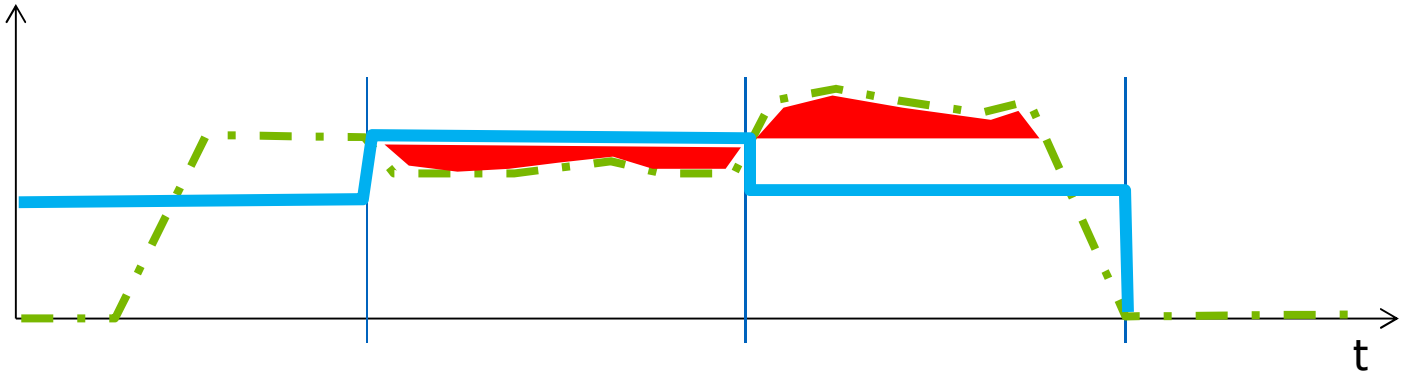


Réseau de transport d'électricité

Correction des périmètres d'équilibre (ou des Courbe de Charge de site RPT)

Dans le tunnel de tolérance

Correction RE par ajout d'une consommation sur le déclaratif



Conséquences

Le RE subit des écarts sur son périmètre, lié aux ajustements

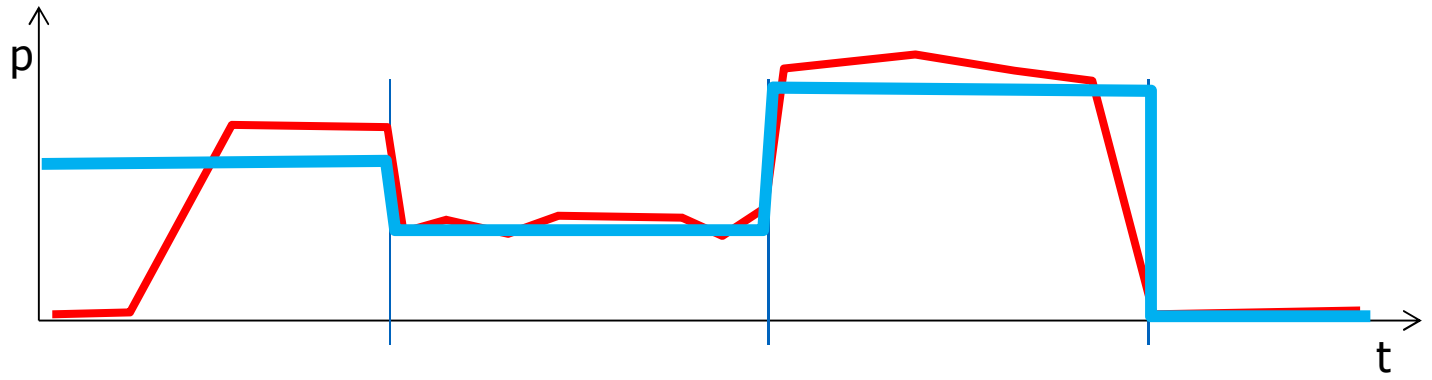
	sous ajustement	**sur ajustement**
aju. à la baisse	**+**	**-**
aju. à la hausse	**-**	**+**

Réseau de transport d'électricité

Correction des périmètres d'équilibre (ou des Courbe de Charge de site RPT)

Hors du tunnel de tolérance

Correction RE par ajout d'une consommation sur la base du réalisé

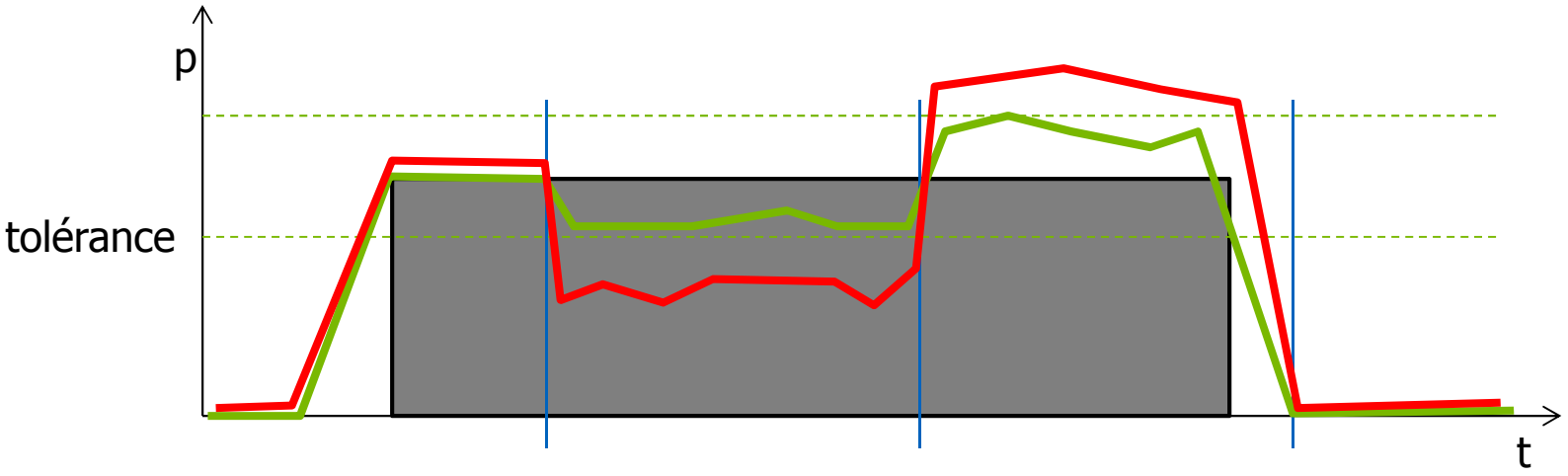


Le RE ne subit pas de conséquences

	sous ajustement	**sur ajustement**
aju. à la baisse	**=**	**=**
aju. à la hausse	**=**	**=**

Réseau de transport d'électricité

Seuil de tolérance MA



Conséquences

Certains acteurs considèrent le seuil en % comme discriminatoire entre les différents acteurs, face à la défaillance

- *« Une EDA de n+1 sites dispose de plus de tolérance en terme de risque,pour un ajustement de puissance (n+1)xP qu'une EDA de n sites pour un ajustement de puissance nxP »*

Effet du seuil sur le niveau de pénalité

Réseau de transport d'électricité

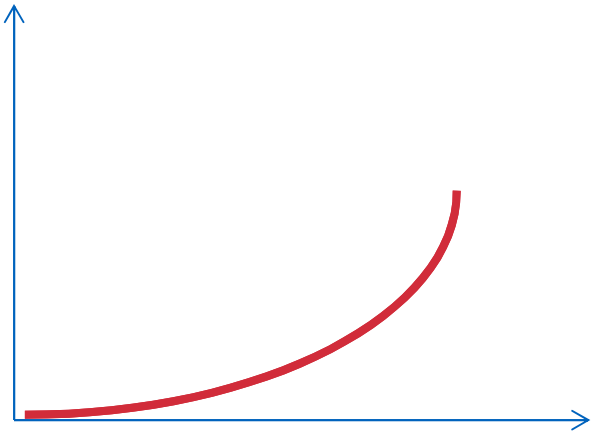
Possibilité d'instruction

Différencier les seuils

1 seuil de correction des RE

1 seuil pour la déclaration des ajustements défaillants

Des pénalités progressives



Présentation des acteurs ?

Questions ?

Réseau de transport d'électricité

3

REX BRETAGNE

Rappel

Des capacités mobilisables, l'hiver 2012-2013, pour résoudre les contraintes du réseau de transport d'électricité en Bretagne

Disponibles tous les jours ouvrés pendant l'hiver :

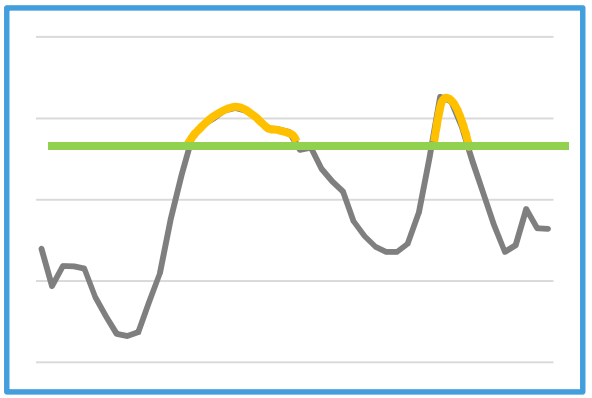
du 1 novembre 2012 au 31 mars 2013

sur deux plages horaires de besoin :

matin (4h) et soir (2h)

Utilisation de la capacité :

au plus 20 jours par RTE pour le RSO



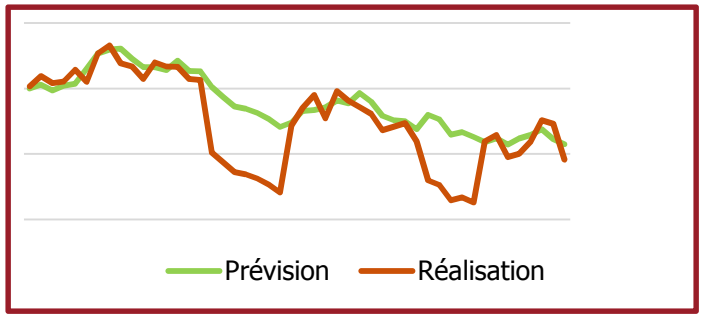
Réseau de transport d'électricité

Rappel

Modification des règles du mécanisme d'ajustement

1 MW (contre 10 MW pour les règles France : seuil jugé contraignant par les acteurs), activée par voie informatique (téléphone pour les règles France)

Contrôle du réalisé par prévision de consommation



Eligibilité

Production sur le RPD

Consommation sur le RPT et RPD

Mise en place d'un AO

Rémunération Prime fixe pour la disponibilité des moyens

Rémunération variable lors de l'activation des moyens

Retour opérationnel de RTE sur l'exploitation

Réseau

Congestions du réseau électrique en région Bretagne peu nombreuses

Capacités contractualisées très peu utilisées, largement en deçà des stocks contractualisés

Mise en place de nouveaux flux

- Envoi des prévisions : excellente participation des acteurs (+ de 99% de prévisions envoyées)

-Passage d'ordre informatisés : bien, une expérimentation utile !

Seuil de puissance et informatisation des ordre d'ajustement

Volume

50 MW de capacités dans le cadre de l'expérimentation Bretagne
22 MW de « nouvelles » capacités
3 MW de capacités d'effacement

Passage des ordres d'ajustement par voie informatique

Evolution bien perçue par les acteurs de marchés
« Évite une astreinte si RTE appelle longtemps avant le DMO »

Retour sur les conditions pour une mise en place pérenne :

- l'utilisation d'un canal plus sécurisé et plus fiable que le mail
- accompagnement fort avant le déploiement en exploitation (dysfonctionnement constatés: plus de tests, formation et guide SI)

Gains EOD

	Gains potentiels sur l'EOD (pour les 22 MW)	**Gain unitaire moyen** (€/MW)
Gains sur la période 01/11/12 → 31/03/13	71 583 €	3,3 k€
Gains sur les périodes contractualisées	36 883 €	1,7 k€

Méthode

Si tendance hausse : PMA – Prix offre

Si tendance baisse : 0

Gains marges

Hypothèses	Gain sur la période
- DMO < 15 minutes - Disponibilité = [00h00 – 23h59]	530 k€
- DMO = 120 minutes - Disponibilité = [00h00 – 23h59]	450 k€
- DMO = 120 minutes - Disponibilité = [08h00 – 12h00] et [18h00 – 20h00]	230 k€

Méthode

Diminution du surcout RE pour 22 MW de marge

Réseau de transport d'électricité

→ Capitalisation pour les projets de transmission des ordres par voie informatique

→Une instruction déjà en cours en GT souplesse des EDA

capacités inférieures à 10 MW : en cours d'instruction

Mutualisation géographique

- En cours d'instruction sur :
  - Méthode permettant un contrôle du réalisé permettant de ne pas compter 2 fois les MW
  - Les possibilités et conséquences opérationnelles à RTE d'une mise en œuvre expérimentale et simultanée avec NEBEF et impossibilité de faire ces doubles contrôles avec un outil actuellement

Contrôle du réalisé

38 000 valeurs demi-horaire de prévision reçue (pour les sites de soutirages)

Une étude possible hors des plages d'ajustements

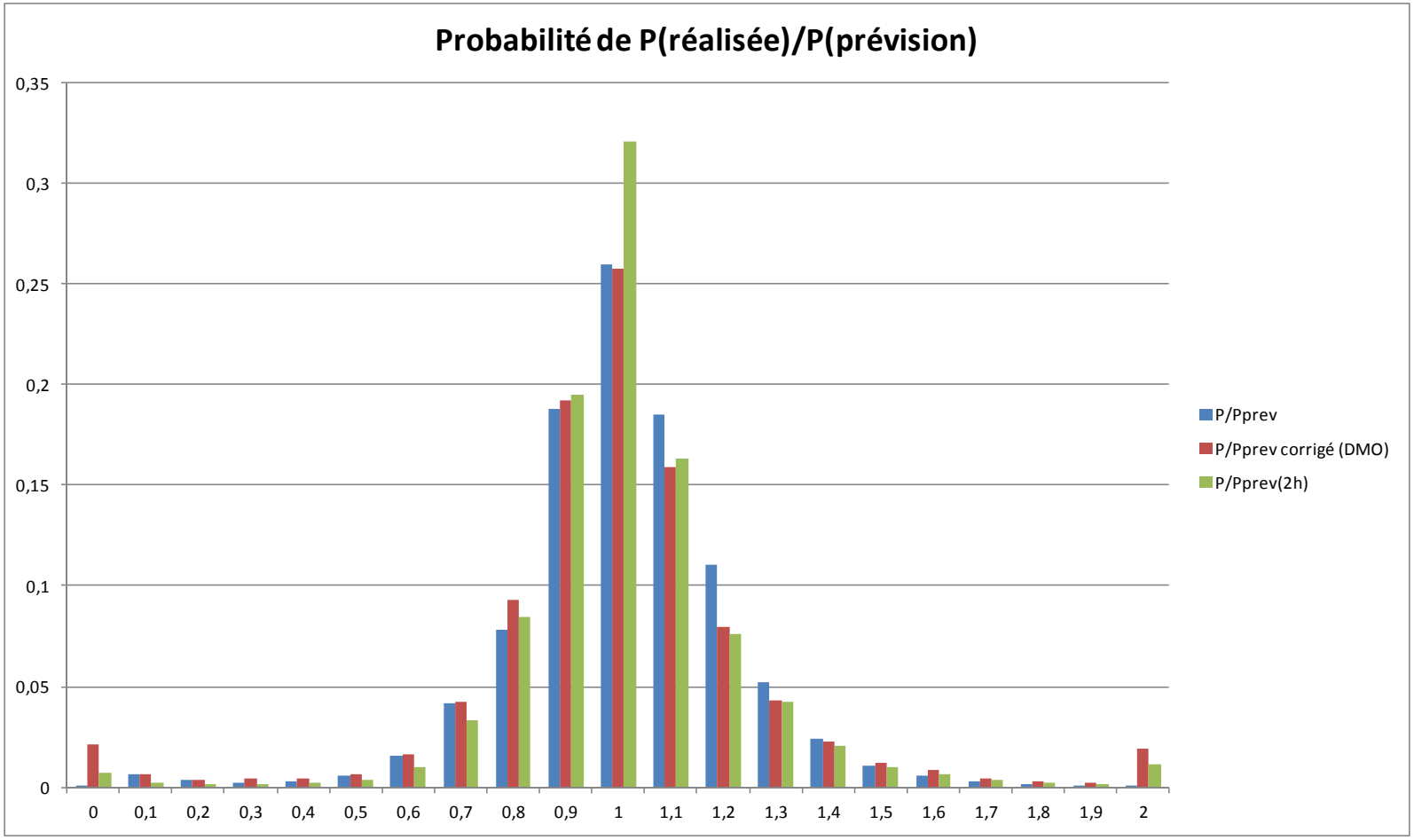
Hors ajustement, la consommation de référence correspond exactement à la consommation réalisée

Une étude difficilement pendant les plages d'ajustements

1 seule journée d'activation cet hiver pour les EDA Bretagne

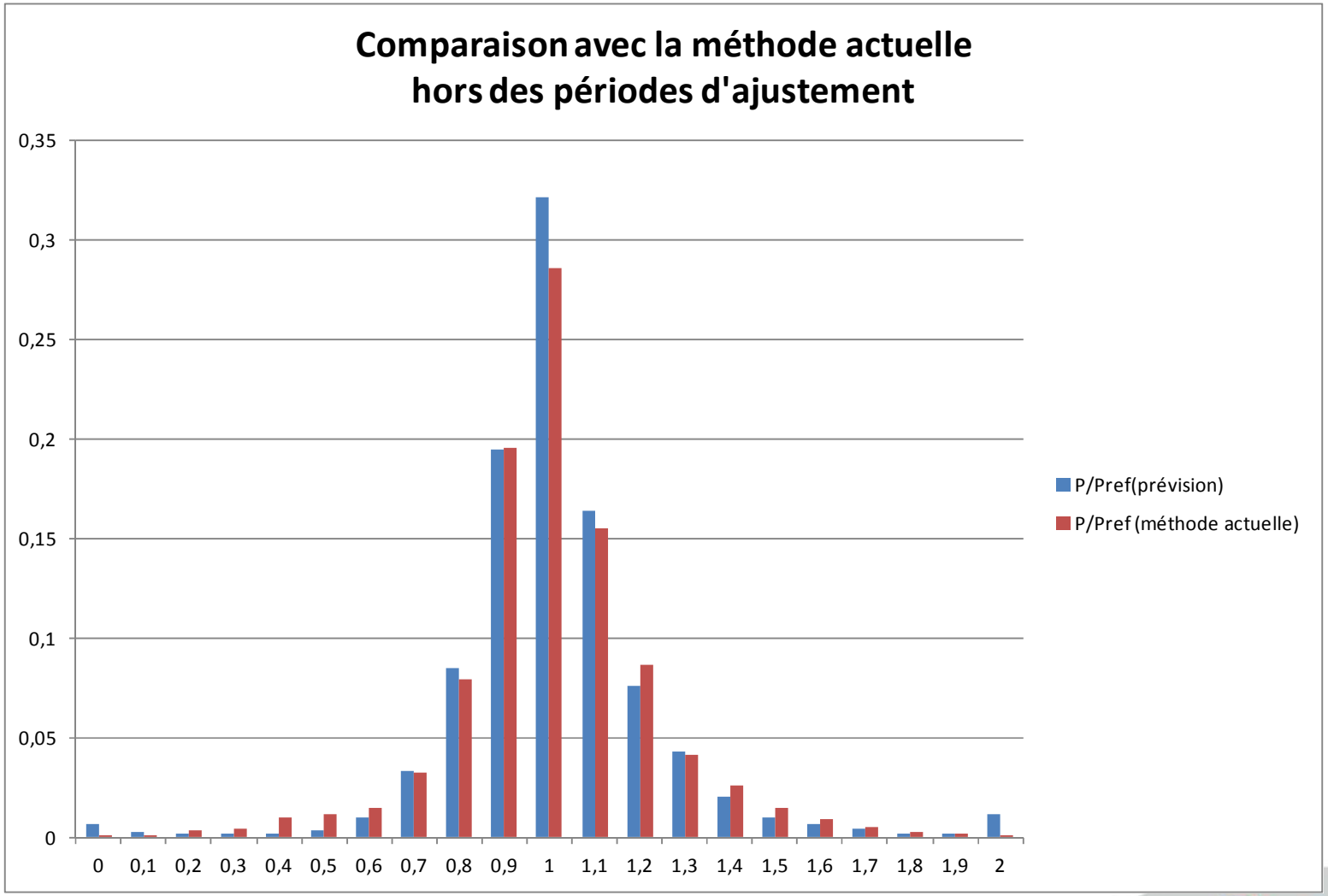
Retour des acteurs : difficile de faire des prévisions pour les petits sites

Fiabilité des prévisions



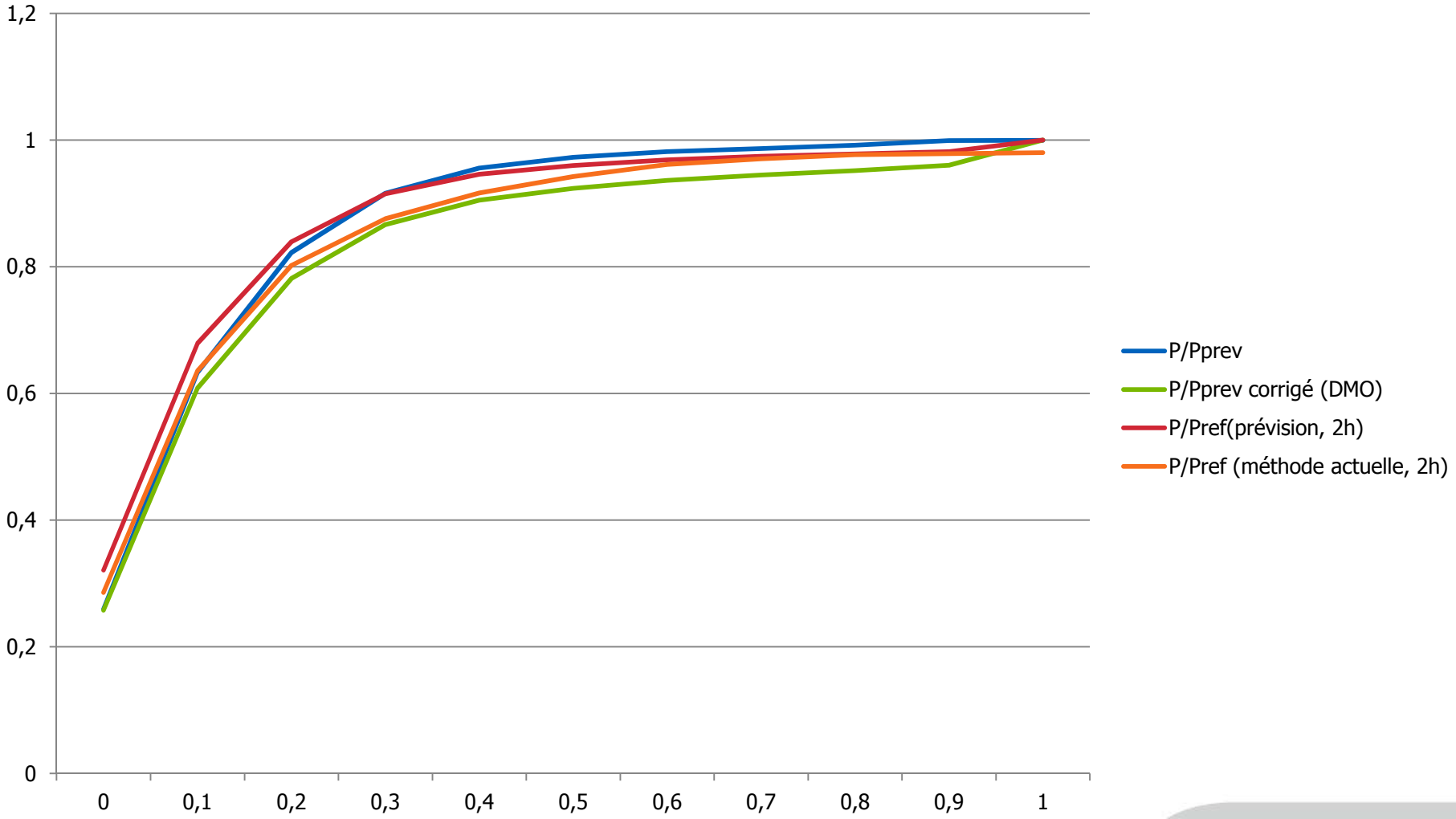
Réseau de transport d'électricité

Comparaison avec la méthode actuelle



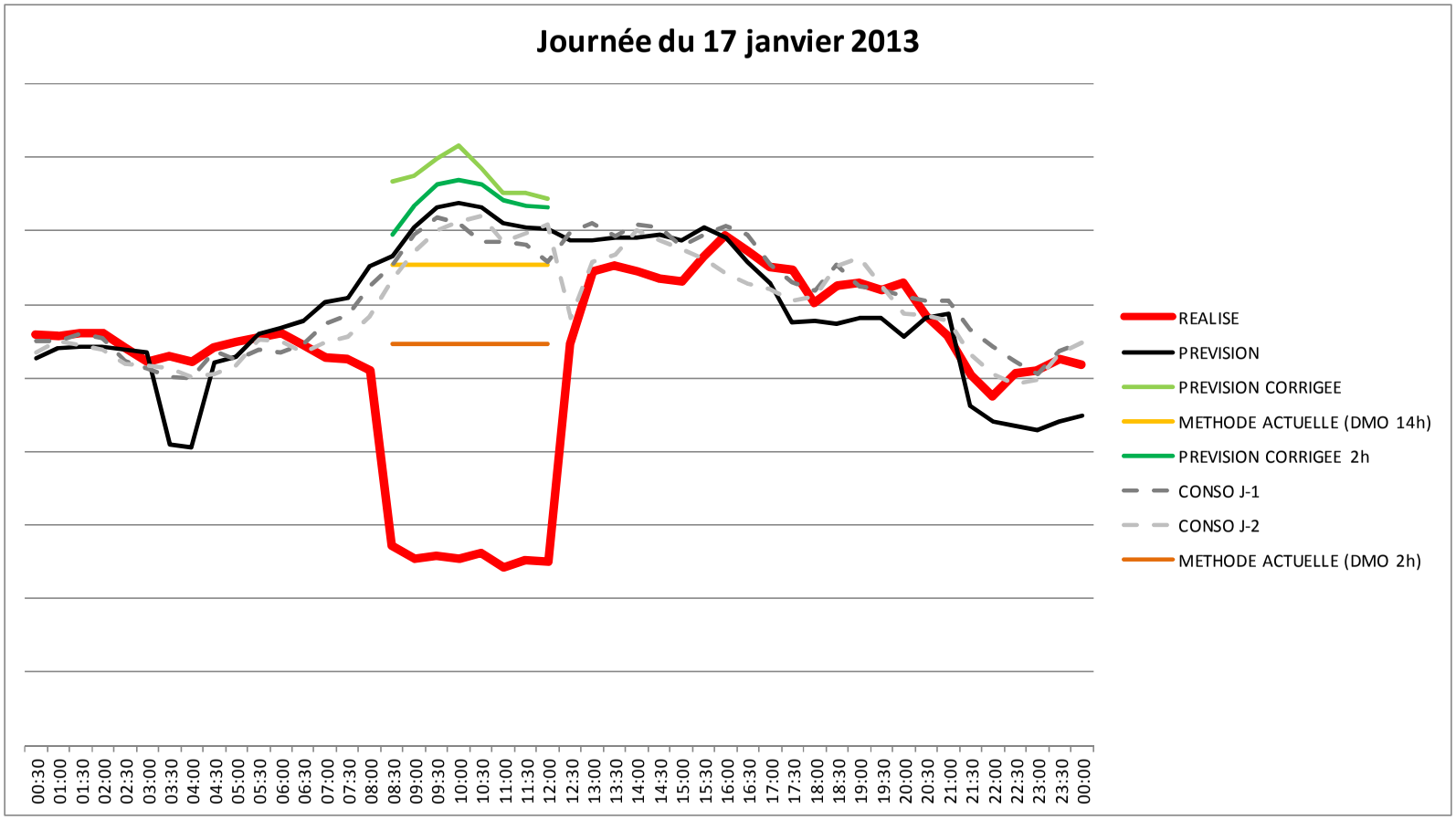
Réseau de transport d'électricité

Autre visuel



Réseau de transport d'électricité

Contrôle par prévision lors des ajustements



Réseau de transport d'électricité

REX Contrat : Effacement

le délai pour la prospection de capacité d'effacement est long et n'a pas été anticipé en 2012

L'obligation de disponibilité pour toute la période comprise entre le 25 décembre et le 1er janvier est une difficulté pour la participation des effacements de consommation, alors que la probabilité d'un besoin est plus faible pour RTE

l'appel d'offres lancé par RTE pendant la période estivale et se terminant début septembre n'a pas facilité la prise de décision concernant une modification des processus opérationnels permettant la mise en œuvre d'effacements.

REX Contrat : caractéristiques techniques

DMO « long »

Critère de décision difficile, en particulier lorsque les congestions ne sont pas importantes

Limitation de la plage de disponibilité

Visibilité pour le dispatcher en anticipation et donc un peu avant la pointe

Souplesse dans la gestion de l'engagement

Schéma contractuel qui doit rester simple pour l'expérimentation

Pénalités

Système de pénalité devant nécessairement prévoir des sanctions : garanti d'un produit fiable pour RTE et d'une concurrence équitable entre les acteurs

Réseau de transport d'électricité

Capacités raccordés au RPD

Présentation ERDF